

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21  <b>Ont voté :</b> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil dix, le vingt neuf avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt deux avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Absents :</b> Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD.</p> <p><b>Excusés :</b> Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Elisabeth MESNIER donne pouvoir à Serge FAGES, Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Dominique REGNIER donne pouvoir à Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Serge MICHAUT.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Catherine STARON.</p>
---	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-037**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2009**

\*\*\*

**OBJET : Autorisation de signature – Conventions d'opérations avec SIGERLY –  
Rue Jean-Baptiste Mermet – Rue Louis Vernay**

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004,  
Vu les délibérations n°B\_2010-03-11/01 et B\_2010-03-11/02 en date du 11 mars 2010 du bureau du SIGERLY,

Monsieur le Maire rappelle que le SIGERLY peut se voir attribuer une mission de maîtrise d'ouvrage pour des opérations ponctuelles décidées par les communes adhérentes.

Cette mission se présente sous la forme d'une convention, dont l'objectif est de déterminer les modalités administratives, financières et techniques du mandat ainsi confié.

Les deux conventions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire concernent l'organisation commune de travaux de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public, puis de remise en état des voiries et de leurs dépendances.

Monsieur le Maire explique que le SIGERLY assume sur le plan financier, technique et administratif l'étude et la réalisation des travaux, ainsi que la gestion de l'opération jusqu'à la réception des travaux.

	Rue Jean-Baptiste Mermet	Rue Louis Vernay
Part éclairage public	42 800 € TTC	39 920 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions relatives aux opérations de dissimulation des réseaux et d'éclairage public :

-rue Jean-Baptiste Mermet,  
-rue Louis Vernay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux opérations de dissimulation des réseaux et d'éclairage public :

-rue Jean-Baptiste Mermet,  
-rue Louis Vernay.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le  
Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,  
  
Le Maire,  
S. FAGES